

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -  
Bibliothèque locale de Wavre**

**A.Gt 20-03-2019**

**M.B. 26-04-2019**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque organisée par la Ville de Wavre et l'ASBL «Livres Services» est reconnue en qualité d'opérateur direct - bibliothèque locale de catégorie 2.

Les 5 (cinq) subventions forfaitaires au titre d'intervention dans la rémunération des permanents et la subvention de fonctionnement et d'activités sont versées à la Ville de Wavre.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2000 portant reconnaissance de la bibliothèque publique locale de Wavre est abrogé.

Et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.